

Conseil Communal
Séance du 04 août 2011

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;

COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;

MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,

LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;

GIERENS Bernard, Secrétaire Communal

La séance est ouverte.

Proposition d'ajout d'un point supplémentaire à huis-clos.

9 Bis. Enseignement : congé pour prestations réduites, interruption de carrière professionnelle, ...

1. Avis sur le compte 2010 de la Fabrique d'Eglise de Nives.

Paroisse	Recettes	Dépenses	Boni	Intervention communale à l'ordinaire
Nives	35.226,15 €	17.755,41 €	17.470,74 €	13.455,47 €

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur ce compte.

2. Avis sur le budget de la Fabrique d'Eglise de Vaux-sur-Sûre – Exercice 2011.

Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire
VAUX-SUR-SURE	5.032,82 €

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur ce budget.

3. Avis sur le renouvellement de la grande moitié du Conseil de Fabrique de l'Eglise d'Hompré.

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le renouvellement de la grande moitié du Conseil de Fabrique de l'Eglise d'Hompré.

4. Devis estimatif de la SWDE pour le raccordement d'eau de la maison communale: ratification.

Montant des travaux : 1.354,68 € TVAC

Le Conseil Communal ratifie ce devis.

5. PCDR : Convention d'accompagnement de la Fondation Rurale de Wallonie : approbation.

Suite à la sollicitation du Conseil Communal, le Ministre Benoît LUTGEN a désigné la Fondation Rurale de Wallonie pour accompagner notre Commune dans notre PCDR.

(Fondation Rurale de Wallonie = spécialiste en la matière).

Nous avons rencontré la Fondation Rurale de Wallonie qui nous a proposé une convention d'accompagnement précisant le rôle de la Commune et de la Fondation Rurale de Wallonie.

La Commune doit participer aux frais engagés par la Fondation Rurale de Wallonie à concurrence d'une contribution annuelle établie en fonction de la population de la Commune (contribution qui sera indexée).

Tarif 2011 = 7.235,76 €.

Le Conseil Communal approuve cette convention.

Pour info, il y aura une présentation de la Fondation Rurale de Wallonie lors d'un prochain Conseil Communal.

6. Adoption du nouveau règlement taxe pour les concessions de sépulture, colombariums et caverne.

Le Conseil Communal approuve les nouveaux tarifs en fonction de la nouvelle législation wallonne en la matière. Pas de changement fondamental concernant le coût si ce n'est que maintenant c'est pour une durée de 30 ans.

7. Soustraction du régime forestier en vue de l'aliénation de bois soumis et en vue de l'incorporation de chemins dans le domaine public de la voirie communale, situés sur le territoire de l'ancienne Commune de Nives.

Suite aux discussions qui ont déjà eu lieu lors de conseils communaux précédents, il convient d'aboutir au plus vite en ce qui concerne la mise en œuvre d'une nouvelle zone d'activité économique mixte au Poteau de Morhet.

Le principe adopté actuellement est que la Commune cède gratuitement ses parcelles qui jouxtent celles d'Idelux afin qu'Idelux puisse mettre en œuvre son projet global d'aménagement de la zone et pour lequel elle a obtenu les subsides de la Région wallonne. En échange, Idelux a fait en sorte qu'un hall relais soit construit sur la zone. Dans ce cadre, le Ministre Marcourt a octroyé, il y a peu, un subside à Idelux pour cette construction qui avoisine le million d'euros.

Précisons qu'avant de lancer les travaux de mise en œuvre de la zone, Idelux a introduit un dossier de création d'un rond-point au Poteau de Morhet. Actuellement, celui-ci serait financé via des subsides « économiques » pour 80% et les 20% restants par Idelux. Toutefois, une

nouvelle demande de subside de ces 20% va être réintroduite par Idelux auprès du Ministre Lutgen.

⇒ Idelux souhaite entamer les travaux de mise en œuvre de la zone et la construction du rond-point de manière concomitante, et ce, dans les plus brefs délais.

Mais préalablement à tout, il convient notamment et, dans un premier temps :

- De solliciter la soustraction au régime forestier des parcelles communales qui sont cédées gratuitement à Idelux ;
- De céder les bois croissants pour la somme de 16.220 €.

Ce point comme le suivant ont été élaborés en collaboration avec Idelux et le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Neufchâteau.

8. Aliénation d'une partie du chemin vicinal n° 11 et son déclassement (Atlas des chemins vicinaux de l'ancienne Commune de Nives).

Il convient également d'aliéner une partie de chemin vicinal et de procéder à son déclassement afin d'incorporer ce bien dans la Zone d'activité économique mixte d'Idelux. En parallèle, le Conseil Communal procède à l'ouverture de chemins au public à incorporer dans le domaine public de la voirie communale (et ce pour accès du public à des parcelles privées).

9. Mise à disposition d'un agent ½ temps au CPAS.

Il convient pour le Conseil Communal de prolonger la mise à disposition pour un an supplémentaire d'un agent communal au CPAS (coordination du Club des Aînés).

HUIS-CLOS

La séance est levée.